

J'INTÈGRE
LA FONCTION PUBLIQUE

TOUT-EN-UN
2019

GENDARME

ADJOINT VOLONTAIRE

ÉPREUVES DE SÉLECTION
GAV APJA - GAV EP

Rénald Boismoreau
Corinne Pelletier
Fabrice de Donno
Benoît Priet

DUNOD

Le contenu proposé dans cet ouvrage n'engage que les auteurs et l'éditeur et ne peut être considéré comme des informations officielles provenant de la gendarmerie nationale.

Couverture : Dominik Raboin

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2019

11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-079064-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Présentation du recrutement des gendarmes adjoints volontaires	1
Mieux connaître la gendarmerie nationale	4

Partie 1 L'épreuve de connaissances générales

Sous-partie 1.1 Culture générale..... 14

1. Géographie	15
2. Histoire	26
3. Les institutions	36
4. Arts et littérature	45
5. Sécurité, santé et société	52
6. Sciences	58
7. Sports et jeux.....	60

Sous-partie 1.2 Français 62

8. Vocabulaire	63
9. Proverbes et expressions	68
10. Orthographe d'usage	75
11. Orthographe grammaticale.....	82
12. Conjugaison.....	96

Sous-partie 1.3 Mathématiques 105

13. Opérations de base	106
14. Fractions	110
15. Puissances et racines carrées.....	114
16. Résolution d'équations	120
17. Unités de mesure et conversions	124
18. Périmètres, aires et volumes.....	131
19. Proportionnalité et règle de trois.....	135
20. Pourcentages.....	139

Partie 2 L'épreuve de compréhension de textes

21. Comprendre les textes	144
22. Être efficace.....	146

Partie 3 Les tests psychotechniques

23. Les questionnaires de personnalité.....	148
24. Les tests projectifs	153
25. Conseils méthodologiques	155

Partie 4 La lettre de motivation

26. Le plan de la lettre de motivation	158
27. Le contenu de la lettre de motivation.....	159
28. Exemple rédigé	162

Partie 5 L'entretien de recrutement

29. L'entretien avec le Référent Recrutement.....	164
30. Se préparer	167
31. Adopter une attitude adaptée à la situation	173
32. Gérer votre stress	177
33. Soigner la forme du discours.....	179

Partie 6 Sujets blancs

1. Sujet de connaissances générales	182
2. Sujet de connaissances générales	194
3. Sujet de connaissances générales	207
4. Sujet de connaissances générales	221
5. Sujet de compréhension de textes.....	233
6. Sujet de compréhension de textes.....	245
7. Sujet de compréhension de textes.....	258
8. Sujet de compréhension de textes.....	271

Présentation du recrutement des gendarmes adjoints volontaires

Vous allez vous porter candidat pour devenir gendarme adjoint volontaire. Il s'agit d'une expérience singulière au sein de la gendarmerie nationale pour une durée maximale de 5 ans. Elle vous permet d'affermir votre projet professionnel, d'acquérir une expérience dans un milieu exigeant, de découvrir une institution en charge de la sécurité de 95 % du territoire français.

En fonction de votre expérience, de votre parcours et de votre profil, vos motivations peuvent être différentes : soit vous souhaitez découvrir le métier de gendarme, soit vous souhaitez acquérir une expérience dans un métier particulier au sein d'une institution réputée pour sa rigueur et son excellence.

Ce choix détermine le type de recrutement auquel vous allez vous porter candidat.

- Si vous êtes attiré par la sécurité, vous avez intérêt à vous orienter vers un recrutement de **gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint**.
- Si vous disposez d'une qualification et que vous recherchez un emploi de soutien au sein de la gendarmerie, vous avez intérêt à solliciter un poste de **gendarme adjoint volontaire en emploi particulier**. Vous pouvez ainsi être recruté au titre de l'entretien du casernement, de la mécanique et maintenance des véhicules, du transport, de la restauration, des emplois de bureau, des télécommunications et informatique, de l'accueil...

1. Les conditions d'accès et l'inscription

Pour que votre candidature soit recevable, il faut :

- Être âgé de 17 ans au moins et 26 ans au plus.
- Être en règle au regard des dispositions du Code du service national.
- Présenter un comportement qui n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des militaires de la gendarmerie nationale.
- Pour des anciens militaires de carrière ou sous contrat « ne pas avoir, dans les conditions fixées à l'article L.4139-5 du Code de la défense, été radié des cadres ou rayé des contrôles à titre définitif, à l'issue d'un congé de reconversion ».
- Pour les mineurs : posséder une autorisation.

Pour les candidats à un poste de gendarme adjoint volontaire en emploi particulier, il faut par ailleurs justifier du niveau minimum d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'une expérience professionnelle en rapport avec l'emploi sollicité.

Le recrutement est permanent, il vous suffit de vous inscrire sur le site internet dédié au recrutement en gendarmerie : **www.lagendarmerierecrute.fr**.

Vous serez ensuite convoqué auprès de la gendarmerie dans un délai de quelques semaines pour une session de recrutement.

Vous devrez vous munir à cette occasion des documents suivants :

- Carte d'identité.
- Diplômes éventuellement détenus.
- Permis de conduire éventuellement détenus.
- Certificat de journée d'appel de préparation à la défense ou journée défense et citoyenneté.

Une nouvelle date vous sera transmise pour le passage des épreuves d'aptitude. Celles-ci diffèrent si vous postulez pour devenir gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint ou gendarme adjoint volontaire en emploi particulier.

2. Les épreuves d'aptitude

Elles durent une demi-journée et se répartissent de la façon suivante :

Épreuves destinées au candidat gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint	Test psychotechnique (sans limite de temps)
	Test de compréhension de textes (40')
	Test de culture générale (30')
Épreuves destinées au candidat gendarme adjoint volontaire en emploi particulier	Test psychotechnique seulement

Le jour des épreuves, vous aurez également à rédiger une lettre de motivation adressée au directeur général de la gendarmerie nationale dans laquelle vous présenterez succinctement les raisons qui vous amènent à être candidat.

Présentez-vous en 2 ou 3 phrases (âge, situation matrimoniale, parcours scolaire ou professionnel) puis indiquez ce que vous attendez de votre expérience de gendarme adjoint volontaire (formation, découverte du métier de gendarme, emploi dans une institution...). N'hésitez pas à vous relire en portant un soin attentif à l'orthographe !

ATTENTION

N'oubliez pas de vous présenter aux épreuves d'aptitude muni(e) de votre convocation et d'une pièce d'identité.

Un stylo à bille pourrait également être utile.

3. L'admission

a. Les visites médicales

À la suite des épreuves, vous serez convoqué à passer une expertise médicale poussée au sein d'un centre médical militaire. Pour cet examen, il faut se munir de l'ensemble de son dossier médical (carnet de santé, feuilles d'hospitalisation éventuelles, radiographies...). Il s'agit d'une étape essentielle du processus de recrutement qui détermine l'aptitude physique.

À la suite de votre réussite aux tests, vous ferez l'objet d'un nouvel examen médical lors de votre intégration en école de gendarmerie.

Ces examens successifs visent à vérifier votre capacité physique en fonction des emplois et des fonctions que vous êtes susceptible d'occuper. En outre, le médecin militaire

cherchera à évaluer votre endurance avant que vous ne commenciez votre formation. Il vous déclarera apte, inapte temporaire (pour une durée limitée) ou inapte définitif à un emploi de gendarme adjoint volontaire.

ATTENTION

La consommation de drogue est détectée par les examens médicaux.

b. L'intégration en école

En cas de réussite, vous serez convoqué deux à trois mois après vos épreuves.

Si vous êtes candidat pour un poste de gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint, vous allez suivre une formation de 13 semaines en école suivie de 12 semaines en unité.

Si vous êtes candidat pour un poste de gendarme adjoint volontaire en emploi particulier, votre formation sera de 6 semaines en école suivie de 6 semaines en unité.

Quelle que soit votre option, vous intégrerez une des écoles de gendarmerie qui assure la formation initiale des gendarmes adjoints volontaires : Montluçon, Rochefort, Tulle, Chateaulin, Chaumont, Beynes ou Fontainebleau.

Cette phase de formation initiale, sous le régime de l'internat, a pour objectifs de faire acquérir les fondamentaux militaires pour permettre aux gendarmes adjoints volontaires de s'adapter à leur environnement et à leurs fonctions. C'est à cette occasion que vous recevrez l'essentiel de vos effets militaires (uniforme, accessoires...).

c. L'affectation en unité

En arrivant au sein de votre unité, vous serez logé au sein de la caserne et disposerez d'une chambre partagée ou individuelle. Vous serez pris en charge par un militaire plus ancien qui sera votre tuteur, c'est lui qui s'occupera de votre formation complémentaire et de votre accueil au sein de l'unité.

d. Le statut et la rémunération

La formation est rémunérée. Les gendarmes adjoints volontaires bénéficient d'un hébergement gratuit ainsi que d'une réduction de 75 % sur le tarif SNCF.

La solde (salaire) est de l'ordre de 1 100 euros nets par mois (prime d'alimentation incluse) à la sortie de l'école. Ce salaire est susceptible d'évoluer avec votre avancement jusqu'au grade de maréchal-des-logis (environ 1 300 euros par mois).

Par ailleurs, les gendarmes adjoints volontaires bénéficient de 25 jours de permissions (vacances) pendant les 12 premiers mois de leur engagement. Par la suite, ils disposent de 45 jours annuels de congés.

Mieux connaître la gendarmerie nationale

En devenant gendarme adjoint volontaire, vous intégrez une institution militaire. Les pages qui suivent vous guideront pour mieux connaître la gendarmerie, à travers son histoire, ses valeurs, son organisation, ses missions et plus simplement le quotidien du gendarme.

1. Mieux connaître l'histoire

a. Les origines

La gendarmerie puise une partie de ses origines des « sergents d'arme » qui apparaissent en 1191 au service de la protection du roi. Pendant la Guerre de Cent Ans, la maréchaussée royale, préfiguration historique de la gendarmerie, a pour mission principale, aux ordres du maréchal de France, de faire respecter l'ordre au sein des armées. Par son implantation à travers le royaume, elle verra peu à peu ses compétences s'étendre aux bandits de grands chemins. En 1791, en pleine période révolutionnaire, la maréchaussée prend l'appellation de gendarmerie nationale. Sept ans plus tard, la loi du 28 germinal an VI lui confère l'essentiel de ses attributions et de son organisation.

b. Les évolutions structurantes

Au fil des siècles, la gendarmerie participe à tous les conflits sur le sol français et à l'étranger. Elle prend directement part au combat ou assume un rôle historique de gardienne de la discipline dans les armées. Dans le même temps, elle s'organise pour remplir sa mission de police, garante de la paix et de l'ordre public au service des citoyens. En 1921, sont créés les premiers pelotons mobiles transformés en garde républicaine mobile en 1927, puis en gendarmerie mobile en 1954. Depuis la loi du 3 août 2009, la gendarmerie nationale est intégrée au ministère de l'Intérieur mais demeure néanmoins sous l'autorité du ministre de la Défense pour l'exécution de ses missions militaires.

c. Les adaptations aux mutations

Évoluant au même rythme que la nation, l'institution s'enrichit d'unités spécialisées et adapte son organisation aux évolutions de la société. À titre d'exemple, l'émergence d'une menace terroriste dans les années soixante-dix conduit à la création en 1974 du GIGN, le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. Cette unité va sans cesse évoluer pour regrouper, depuis 2007, l'ensemble des moyens de la gendarmerie dédiés au contre-terrorisme. De même, l'émergence d'une société numérique conduit la gendarmerie à former des « cyber-gendarmes » pour contrer la cybercriminalité.

Principaux repères chronologiques

1191	Apparition des premiers « sergents d'arme ».
1357-1453	Guerre de Cent Ans : naissance de la maréchaussée.
Le 25 janvier 1536	Une déclaration du roi étend les pouvoirs de la maréchaussée aux crimes de grand chemin.
Le 16 février 1791	La maréchaussée prend la dénomination d'un corps d'élite : la gendarmerie. Depuis 1993, chaque 16 février la gendarmerie rend hommage à ses morts.
Le 17 avril 1798	La loi du 28 germinal an VI fixe les grandes missions de la gendarmerie.
Le 1^{er} février 1849	La garde républicaine est rattachée à la gendarmerie.
Le 20 mai 1903	Un décret organique détermine l'organisation générale de la gendarmerie nationale.
Le 21 février 1918	Les gendarmes deviennent sous-officiers.
Le 20 septembre 1954	Création de la gendarmerie mobile.
Le 13 février 1983	Début du recrutement des sous-officiers féminins.
Le 3 août 2009	Une loi précise les attributions des ministres de l'Intérieur et de la Défense et conforte les missions de la gendarmerie.

2. Mieux connaître les emblèmes et valeurs

a. Les emblèmes

Comme les autres forces armées depuis le Premier Empire, la gendarmerie dispose d'un drapeau, emblème des valeurs partagées et de l'attachement à la France. Il est orné de deux devises : *Honneur et Patrie, Valeur et discipline*. Il présente le nom des principales batailles où les gendarmes se sont distingués : Hondschoote en 1793, Villodrigo en 1812, Taguin en 1843, Sébastopol en 1855, Indochine entre 1945 et 1954, AFN (Afrique du Nord) entre 1952 et 1962.

La grenade, insigne des troupes d'élite depuis le XVII^e siècle, est omniprésente sur les uniformes, les grades, les sceaux... Elle figure en place centrale sur les armoiries de la gendarmerie.

b. Le serment et les valeurs

Le passage à l'état de sous-officier se concrétise par une prestation de serment devant un magistrat.

« *Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois* ».

Une fois assermenté, le sous-officier de gendarmerie devient dépositaire de l'autorité publique.

Ce serment qui date du milieu du XIX^e siècle est complété par la charte du gendarme et la loi du 3 août 2009 qui rappellent avec force le statut militaire du gendarme et l'importance de valeurs aussi fondamentales que l'honneur, la discipline, la disponibilité, le courage ou le dévouement.

Depuis 2014, la gendarmerie dispose également d'un code de déontologie commun avec la police pour l'exécution de ses missions de sécurité intérieure. Ce texte fixe aux gendarmes leurs obligations et leur cadre d'action : discrétion, probité, discernement, impartialité.

3. Mieux connaître l'organisation

a. La gendarmerie nationale

Forte d'environ 100 000 personnels militaires et civils et de 30 000 réservistes, la gendarmerie assure une mission de service public consacrée à la sécurité publique sur plus de 95 % du territoire et au profit de plus de 50 % de la population. Garante de la protection des intérêts de la nation, elle assure ses missions de sécurité générale quels que soient la situation, le territoire ou le milieu. Elle est organisée autour d'un maillage territorial constitué de 3 200 unités complémentaires entre elles. La gendarmerie développe une forte proximité avec la population combinée à une capacité de montée en puissance et une réactivité permanente. Pour répondre à ces enjeux, son organisation est globalement calquée sur celle du découpage administratif.

Organisation générale de la gendarmerie

Administration centrale	Direction générale de la gendarmerie générale	
Région zonale / région administrative	Région de gendarmerie	
Préfecture de département	Groupement de gendarmerie départementale	Groupement de gendarmerie mobile
Sous-préfecture d'arrondissement	Compagnie de gendarmerie départementale	
Canton	Brigade de gendarmerie départementale	Escadron de gendarmerie mobile

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, document stratégique publié en 2013 sous l'égide du président de la République, précise toute la place de la gendarmerie dans la défense française: « *La gendarmerie nationale, force armée relevant du ministère de l'Intérieur est employée quotidiennement dans des missions de sécurité intérieure. Elle représente un atout majeur grâce à son organisation militaire, au statut militaire de ses personnels, à son maillage territorial, à sa réserve opérationnelle et à ses forces de gendarmerie mobile. Elle constitue ainsi une réserve gouvernementale accoutumée aux engagements en situation dégradée. Elle mettra en œuvre des capacités pivots (hélicoptères, véhicules blindés de maintien de l'ordre, réseau national durci de transmission) qui s'inscrivent en complémentarité des moyens des armées et qui seront maintenues. Elle apporte un appui essentiel aux armées par les gendarmeries spécialisées, - gendarmerie maritime, de l'air, de l'armement, de la sécurité des armements nucléaire -, par la prévôté et son engagement constant en opération extérieure. Sur le territoire national, son statut unique de force armée au sein du ministère de l'Intérieur lui confère une capacité à s'adapter rapidement aux situations de crise ou de catastrophe naturelle, qui permet d'envisager son emploi aux côtés des armées.* »

b. La gendarmerie départementale

La gendarmerie départementale est structurée en « poupées russes » dans la mesure où chaque échelon peut bénéficier du soutien du niveau supérieur. Au cœur de ce dispositif, la brigade territoriale veille en permanence à la sécurité publique générale sur le territoire dont elle a la charge. Autonome ou associée à d'autres, elle bénéficie du soutien de la compagnie par le biais d'unités plus spécialisées telles que les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et les brigades de recherches. L'échelon du groupement peut, quant à lui, mettre à disposition des moyens complémentaires (brigade départementale d'investigations criminelles, escadron départemental de sécurité routière...). Enfin, la région ou la DGGN disposent de capacités associées à des savoir-faire plus rares (moyens aériens, enquêteurs spécialisés, unités d'intervention, cellule psychologique...).

c. La gendarmerie mobile

La gendarmerie mobile participe au dispositif de sécurité générale aux côtés des unités territoriales et remplit des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Régulièrement projetée en métropole, outre-mer ou sur des théâtres d'opérations extérieures, elle se caractérise par la grande fréquence de déplacements des escadrons (environ 180 jours par an). Forte d'environ 15 000 hommes et de 109 escadrons, cette subdivision d'arme, tire sa force de sa cohésion, de sa résistance à l'effort et de sa polyvalence.

d. La garde républicaine et les gendarmeries spécialisées

- La **garde républicaine** assure les missions de sécurité et les services d'honneur au profit des grandes institutions de l'État (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Sénat, Premier ministre...). Située en région parisienne, elle regroupe deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie ainsi que plusieurs formations spécialisées.
- La **gendarmerie des transports aériens**, rattachée à la direction générale de l'aviation civile, veille à la sécurité des plateformes aéroportuaires, au respect de la législation aéronautique et traite les accidents aériens civils.
- La **gendarmerie de l'air**, intégrée à l'armée de l'air, est dédiée à la sécurité des bases aériennes et aux enquêtes aéronautiques militaires.
- La **gendarmerie maritime**, intégrée à la Marine nationale, agit sur les approches maritimes littorales, les ports et les arsenaux. Elle est notamment dotée d'une quarantaine de patrouilleurs et vedettes.
- La **gendarmerie de l'armement**, intégrée à la délégation générale de l'armement, appuie les dispositifs de sécurité en œuvre au sein des établissements les plus sensibles.
- La **GSAN**, la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires assure depuis 1964 un rôle essentiel dans le respect des protocoles très stricts concernant l'assemblage et le transport des armes de la dissuasion nucléaire.

D'autres formations spécifiques permettent, à l'étranger, de valoriser des accords de coopération ou d'assurer la sécurité d'emprises diplomatiques. Elles sont armées par des militaires volontaires pour vivre seuls ou avec leur famille une expérience d'expatriation temporaire.

e. Le GIGN

Le GIGN, créé en 1974, a été profondément réorganisé en 2007. Fort de plus de 380 militaires spécialisés, il est structuré autour de six forces complémentaires (intervention, protection, observation/recherche, appui opérationnel, formation, détachement GSPR). Principale unité de contre-terrorisme disposant d'une renommée internationale, le GIGN met à disposition des unités territoriales et judiciaires ses compétences en matière de protection rapprochée, d'observation et d'intervention (grand banditisme, forcenés, actions de force en milieu pénitentiaire...).

4. Mieux connaître les missions et les métiers

a. Les fonctions et les grades

Le concours de gendarme permet d'envisager une carrière de sous-officier au sein de la gendarmerie nationale. Les sous-officiers de gendarmerie participent, sous le commandement des officiers, à la constitution et à l'encadrement des formations de gendarmerie. Ils exercent en outre les attributions et assument les responsabilités que les lois et règlements leur confèrent dans les domaines de la police judiciaire et de la police administrative.

Lors de sa formation initiale le sous-officier acquiert des compétences dans l'ensemble des domaines qui touchent les missions de la gendarmerie. Affecté au sein d'une brigade territoriale ou d'un escadron de gendarmerie mobile à la sortie d'école, il a la possibilité au cours de sa carrière de choisir d'autres affectations. Il peut également accéder à de plus larges responsabilités et envisager une carrière de gradé ou d'officier.

Opportunités de carrière

Examen	Formation	Plage de grades
Certificat d'aptitude gendarmerie	12 mois de scolarité rémunérée	Élève-gendarme
Certificat d'aptitude technique	2 années de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme sous-contrat
Diplôme d'officier de police judiciaire ou diplôme d'arme	2 années de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme à major
Concours d'officier	2 ans de formation à l'EOGN	Gendarme à major

La majorité des officiers de gendarmerie sont issus du corps des sous-officiers. Cette promotion par voie de concours peut intervenir en début de carrière pour les sous-officiers titulaires d'une licence ou après une expérience d'encadrement pour les adjudants-chefs ou majors.

À chaque grade correspond un niveau de responsabilité et d'encadrement, l'évolution de carrière est associée à plusieurs paramètres plus ou moins déterminants en fonction des postes : la réussite dans l'emploi, l'obtention de qualification particulière, la capacité potentielle à assumer une fonction de niveau supérieur, la mobilité, l'ancienneté dans le grade précédent.

Principaux grades des militaires de la gendarmerie

Gendarme adjoint volontaire	Gendarme adjoint	Brigadier	Brigadier-chef	Maréchal des logis
Gendarme	Élève gendarme	Gendarme sous contrat*	Gendarme de carrière*	-
Gradé	Maréchal des logis chef	Adjudant	Adjudant-chef	Major
Officier (subalterne)	Sous-lieutenant**	Lieutenant**	Capitaine**	-
Officier (supérieur)	Chef d'escadron	Lieutenant-colonel	Colonel	-
Officier (général)	Général de brigade	Général de division	Général de corps d'armée	Général d'armée

* Gendarme sous contrat et gendarme de carrière portent le même grade, pour autant, les statuts militaires prévoient une hiérarchie de fait entre le plus jeune et le plus ancien.

** Le passage des grades de sous-lieutenant à lieutenant et lieutenant à capitaine s'effectue à l'ancienneté.

b. Le cadre général et les emplois spécialisés

Le gendarme du cadre général a vocation à servir en unité opérationnelle polyvalente de type brigade de gendarmerie départementale et escadron de gendarmerie mobile. Au-delà des principales subdivisions d'arme, le sous-officier peut accéder à différentes spécialités dans les domaines de la sécurité publique, de la police judiciaire, de la sécurité routière ou du maintien de l'ordre... Les métiers suivants constituent quelques exemples courants :

- **Motocycliste** : Après une formation qualifiante au sein du centre de formation spécialisé de Fontainebleau, le gendarme motocycliste rejoint un peloton d'autoroute ou une brigade motorisée. Pilote de motocyclette de grosse cylindrée, il renforce le maillage territorial par une action visible de sécurité routière.
- **Maître de chien** : Les maîtres de chien sont sélectionnés sur la base de tests physiques et psychologiques et en fonction des besoins. Une formation de plusieurs mois se déroule au centre national d'instruction cynophile de Gramat. Les équipes cynophiles se spécialisent alors dans la recherche de stupéfiants, d'explosifs, de personnes disparues...
- **Moniteur d'intervention professionnelle** : Spécialiste des techniques d'emploi de la force, le moniteur d'intervention professionnelle forme les autres militaires et apporte une expertise technique au commandement.
- **Technicien en identification criminelle** : Spécialiste des scènes de crimes, le technicien en identification criminelle apporte une expertise aux unités territoriales en police scientifique et technique.
- **Enquêteur N'Tech** : Il s'agit d'un officier de police judiciaire capable de renforcer les enquêteurs de terrain par l'exploitation de moyens associés aux nouvelles technologies. Il peut également agir sur internet et les réseaux pour lutter contre la cybercriminalité.

On peut également citer les plongeurs, les spéléologues, les pilotes d'hélicoptère, les pilotes de vedette, les cavaliers, les spécialistes montagne... La gendarmerie, en tant

que force humaine en perpétuelle évolution, dispose d'une gamme très large de spécialistes en fonction des milieux, des missions ou des domaines d'expertise requis.

c. Les domaines d'action et les missions de la gendarmerie

La gendarmerie par son ancrage territorial et sa capacité à contrôler les flux, concilie prévention et répression dans l'exécution quotidienne de ses missions. L'action en uniforme constitue un principe fondamental.

Missions de police judiciaire

La gendarmerie veille à l'exécution des lois, la police judiciaire constitue une de ses missions essentielles. La police judiciaire consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs. Pour remplir ces missions, la gendarmerie dispose d'unités territoriales et d'unités de recherches judiciaires à l'échelon local (les brigades de recherches) ou régional (les sections de recherches). Elle s'appuie également sur des capacités en criminalistique (c'est-à-dire des techniques issues de sciences diverses aidant à la recherche des preuves d'infractions, à la détermination de leurs auteurs et à la révélation de leurs modes opératoires) à tous les échelons et notamment au sein des brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires. Les experts nationaux de la gendarmerie travaillent au pôle judiciaire de la gendarmerie nationale qui regroupe l'IRCGN (institut de recherche criminelle de la gendarmerie) et le SCRC (service central du renseignement criminel).

Missions de police administrative

La gendarmerie est destinée à maintenir la sécurité publique et l'ordre public. Elle contribue dans cette perspective à la mission de renseignement et d'information des autorités. En la matière, la gendarmerie dispose d'une compétence nationale, en métropole et outre-mer. Les renseignements politiques ou religieux et les missions occultes sont strictement exclus de son champ d'attribution. Le contact avec la population et la recherche de renseignement s'exerce dans le cadre de patrouilles de prévention de proximité au sein des unités territoriales.

Missions de défense

La gendarmerie participe à la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation tels que le contrôle et la sécurité des armements nucléaires. Elle contribue aux missions de défense par le biais de la recherche du renseignement, de la lutte contre le terrorisme, de l'action des gendarmeries spécialisées et de la défense opérationnelle du territoire. Sur ce dernier point, la gendarmerie est plus particulièrement chargée de défendre les points d'importance vitale et de conduire des actions de combat visant à neutraliser des éléments ennemis infiltrés.

5. Mieux connaître la vie du gendarme adjoint volontaire

Les gendarmes adjoints volontaires s'inscrivent dans le dispositif des volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale qu'ils s'agissent d'agents de police judiciaire adjoints (APJA) ou d'emplois particuliers (EP). Ils peuvent servir dans des unités et des emplois très variés.

a. La vie en école

La formation est l'occasion pendant plusieurs semaines de découvrir les règles et les fondamentaux de la gendarmerie.

Quelle que soit l'option choisie, vous serez formé aux actes militaires élémentaires (discipline, grades, engagement physique) et services de permanence et à la posture de sécurité (accueil...).

La formation des gendarmes adjoints volontaires, agents de police judiciaire adjoints se focalise également sur l'assistance aux sous-officiers et officiers de la gendarmerie et à l'exécution de missions de sécurité routière mais aussi d'assistance et de secours.

Les élèves gendarmes adjoints volontaires sont soumis pendant leur période de formation à un contrôle continu et à un examen final. Ils doivent obtenir la note minimale de 10/20 pour obtenir le certificat technique de qualification. En cas d'échec, sauf cas particulier, le contrat est dénoncé par la gendarmerie.

Pour les candidats gendarmes adjoints volontaires en emploi particulier, le certificat technique de qualification est délivré en unité après validation de la phase de formation complémentaire de six semaines.

b. Le quotidien en unité

Appelés à servir en tout temps et en tout lieu, les volontaires sont affectés dans l'ensemble des formations de la gendarmerie nationale notamment les unités de gendarmerie départementale, **brigade territoriale, peloton de surveillance et d'intervention, peloton d'autoroute**. Le gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint participe alors à la plupart des missions conférées aux sous-officiers de la gendarmerie départementale.

Lors de l'arrivée en unité, un sous-officier assure le rôle de tuteur vis-à-vis du jeune gendarme adjoint volontaire. Ce tutorat permet au nouvel arrivant d'être guidé dans ses premiers pas de militaire de la gendarmerie, de bénéficier d'une transmission des connaissances et de prendre conscience du niveau qu'il doit atteindre pour être pleinement opérationnel au sein de la structure qui l'accueille.

Dans une moindre mesure, **les gendarmes adjoints volontaires peuvent également être affectés dans un peloton de montagne, une unité de gendarmerie maritime, de gendarmerie de l'air, de la garde républicaine ou encore de la gendarmerie mobile**.

Au cours de leur contrat d'une année, quatre fois renouvelable, les gendarmes adjoints volontaires peuvent, au sein de leur unité, occuper des postes qui imposent une formation particulière complémentaire.

Partie



1

L'épreuve de connaissances générales

1.1

Sous-partie

Culture générale

1. Géographie	15
2. Histoire	26
3. Les institutions	36
4. Arts et littérature.....	45
5. Sécurité, santé et société.....	52
6. Sciences	58
7. Sports et jeux.....	60

Cette partie du QCM est la plus vaste et donc la plus difficile à préparer. Outre l'apprentissage des cours synthétiques que nous vous proposons, il est recommandé de noter dans un cahier spécialement consacré à la culture générale les connaissances qui vous manquent par thèmes mais aussi d'avoir un contact régulier avec les sources d'information. Durant votre préparation du concours, suivez l'actualité (plutôt à la radio qu'à la télévision), lisez des articles dans la presse quotidienne et hebdomadaire, et notez les noms des personnages importants, des institutions que vous ne connaissez pas bien.

1. Géographie physique du monde

Un parallèle est un cercle parallèle à l'équateur et l'équateur représente donc la latitude 0°. Un méridien est un demi-cercle qui rejoint les deux pôles ; le méridien de Greenwich (à l'est de l'Angleterre) est la longitude 0°.

Les terres émergées (148 millions de km²) couvrent 29 % de la surface du globe. Trois quarts de ces terres sont au nord de l'équateur.

Le plus grand pays (surface) est la Russie avec 17 millions de km². Sa surface est supérieure à celle de l'océan Arctique ou de l'océan Antarctique. Le second pays est le Canada et le troisième est la Chine. Les plus petits pays sont le Vatican (0,44 km²), la principauté de Monaco (2 km²), puis Saint-Marin (61 km²).

a. Continents

On peut en dénombrer 7 : Amérique du Nord, Amérique du Sud, Antarctique, Asie, Europe (l'Oural et la mer Caspienne séparent Europe et Asie), Afrique, Océanie.

b. Océans, mers, fleuves

On découpe l'océan habituellement en 5 parties (du plus grand au plus petit) :

- Océan Pacifique, le plus grand (sa surface est presque égale à la surface cumulée des autres océans), le plus profond (on y trouve la fosse des Mariannes, fosse océanique la plus profonde avec 11 033 mètres).
- Océan Atlantique, océan jeune et très chargé en eau douce.
- Océan Indien, présent dans l'hémisphère sud, au sud de l'Asie.
- Océan Antarctique ou Austral, au pôle sud (entoure le continent antarctique).
- Océan Arctique, au pôle nord, recouvert de glace.

Quelques mers et golfes (à repérer sur une carte)

Un **golfe** est une partie de mer qui rentre dans les terres. Un petit golfe est une **baie**.

Un **estuaire** est l'embouchure d'un fleuve où se mêlent eau de mer et eau douce.

Un **détroit** est un bras de mer resserré entre deux terres.

Une **péninsule** est une étendue s'avancant dans la mer et formant une vaste presqu'île.

Repérez particulièrement sur une carte :

Océan Pacifique : mer de Béring, golfe de Californie ou mer de Cortès ou mer Vermeille, mer Jaune, mer de Corail, mer de Java, détroit de Bass.

Océan Atlantique : mer Baltique, golfe de Botnie, mer du Nord, mer d'Irlande, mer Adriatique, mer Ionienne, mer Tyrrhénienne, golfe du Lion, mer d'Alboran, mer Noire, mer Égée, mer de Marmara, golfe de Guinée, golfe du Saint-Laurent.

Océan Indien : mer d'Andaman, golfe d'Aden, golfe Persique, mer Rouge.

Océan Antarctique : mer d'Amundsen, baie de Selzberger, mer de Mackenzie ou mer de l'Entente, mer (ou baie) de Ross.

Océan Arctique : baie de Baffin, mer de Barents, mer Blanche, mer de Kara, mer de Beaufort, bassin de Foxe, baie d'Hudson, mer du Labrador.

On peut ajouter à ces mers les lacs, surtout les grands lacs d'Amérique du Nord qui sont (d'ouest en est) : lac Supérieur, lac Michigan, lac Huron, lac Érié, lac Ontario.

Quelques fleuves

Continents	Fleuves
Afrique	<p>Nil (6 690 km). Source : lac Victoria, un des plus grands lacs au monde (appartient à l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya).</p> <p>Congo (4 670 km). Source disputée, probablement en République démocratique du Congo.</p> <p>Limpopo, se jette dans l'océan Indien.</p> <p>Volta, se jette dans l'océan Atlantique au niveau du golfe de Guinée. On y trouve le lac Volta, plus grand lac artificiel du monde, situé au Ghana.</p>
Amérique	<p>Amazone (6 452 km). Fleuve le plus puissant du monde (masse des eaux). Source : les Andes. Se jette dans l'océan Atlantique.</p> <p>Mississippi-Missouri (6 270 km). Source : Mississippi au Minnesota (nord) / Missouri au Montana (nord-ouest). Seul, le Mississippi ne fait que 3 780 m.</p> <p>Rio Grande, également appelé Rio Bravo par les Mexicains, se jette dans l'océan Atlantique.</p>
Asie	<p>Yangtsé aussi appelé le fleuve bleu (6 380 km). Source : Tibet, se jette dans la mer de Chine orientale.</p> <p>Fleuve Jaune (5 464 km), en Chine. Source : à l'ouest de la Chine, se jette dans la mer Jaune.</p> <p>Ob (5 410 km), en Russie. Source : Monts Altaï, se jette dans l'océan Arctique.</p> <p>Amour (4 410 km), en Asie. Source : frontière ouest entre la Chine et la Russie, se jette dans l'océan Pacifique.</p> <p>Euphrate, prend sa source en Arménie, se jette dans le golfe Persique.</p> <p>Tigre, fleuve de Mésopotamie, prend sa source en Turquie et se jette dans le golfe Persique.</p> <p>Gange, fleuve d'Inde, se jette dans le golfe du Bengale.</p> <p>Jordain, fleuve d'Israël et de Jordanie, prend sa source au Liban et se jette dans la mer Morte.</p>
Europe	<p>On repérera particulièrement la situation géographique des fleuves suivants : Danube, Dniepr, Dniestr, Èbre, Guadalquivir, Oder, Oural, Pô, Rhin, Tage, Tamise, Tibre, Vistule, Volga.</p>

Montagnes

Continents	Montagnes
Afrique	Kilimandjaro , sommet de l’Afrique (5 895 m), en Tanzanie. Mont Kenya (5 195 m) au Kenya. Piton de la Fournaise sur l’île de la Réunion (volcan actif). Piton des Neiges , sommet de l’île de la Réunion.
Amérique	Mont Elbert , point culminant des montagnes Rocheuses. Mont McKinley ou Denali en Alaska (6 194 m), plus haut sommet d’Amérique du Nord. Pico de Orizaba , sommet du Mexique. Volcan Chimborazo (6 267 m), plus haut sommet de l’Équateur et point le plus éloigné du centre de la Terre. Nevado Huascaran , plus haut sommet du Pérou.
Asie	Himalaya , plus haute chaîne de montagnes avec notamment le mont Everest (8 844 m) au Népal, plus haut sommet du monde mais aussi quatre sommets appelés Annapurna , à plus de 7 500 m. Mont Fuji , volcan japonais. Mont Tambora en Indonésie, volcan ayant provoqué la plus violente éruption en 1815. Mont Ararat (5 160 m) en Turquie où Noé aurait échoué avec l’Arche.
Europe	Alpes , plus haute chaîne de montagnes d’Europe de l’Ouest avec le mont Blanc (4 807 m). Caucase , plus haute chaîne de montagne d’Europe dont le sommet est le mont Elbrouz (5 642 m), en Russie. Mont Olympe et mont Parnasse dans les Balkans, en Grèce. Pic de Aneto , point culminant des Pyrénées (3 404 m, en Espagne). Crêt de la Neige (1 718 m), point culminant du Jura. Puy de Sancy (1 886 m), point culminant du Massif central. Le Grand Ballon , (1 424 m), point culminant des Vosges. Etna , grand volcan de Sicile, en Italie. Vésuve , volcan actif d’Italie.

Vents et courants océaniques

- **Sirocco** : En Afrique du Nord, vent du sud, sec et chaud.
- **Foehn** : Dans les Alpes, proche de la Méditerranée, vent de montage sec et chaud.
- **Mousson** : En Asie, vent soufflant vers la mer en hiver et vers la terre en été.
- **Mistral** : Dans le Midi, vent violent du nord ou nord-ouest.
- **Tramontane** : Dans le sud de la France, vent froid du nord.
- **Zéphyr** : En France, vent d’ouest doux et chaud.
- **Gulf Stream** : Courant océanique chaud situé entre la Floride et les Bahamas.

Quelques échelles utilisées en science de la vie et de la terre

- Échelle de **Beaufort** (de 0 à 12) : Vitesse des vents.
- Échelle de **Fujita-Pearson** (de 0 à 12) : Gravité des tornades.
- Échelle de **TORRO** (de 0 à 11) : Intensité des tornades (plus rare d’emploi que la précédente).
- Échelle de **Mercalli** (de 1 à 12) : Intensité des séismes.
- Échelle de **Richter** (pas de limite supérieure) : Magnitude des séismes.

2. Géographie physique de la France

- **Surface** : 551 600 km² (640 294 km² avec l'outre-mer), plus grand pays de l'Union européenne. Territoire métropolitain baigné par trois mers et un océan.
- **États frontaliers de la métropole** : Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, Espagne et Andorre.

a. Fleuves

La France compte plus d'une centaine de fleuves.

Parmi les principaux (par ordre de longueur) :

Fleuve	Prend sa source...	Se jette...	Longueur en France
Loire	Ardèche	Océan Atlantique	1 012 km
<i>Principaux affluents de la Loire : la Vienne, l'Allier et le Cher.</i>			
Seine	Plateau de Langres	Manche	776 km
<i>Principaux affluents de la Seine : l'Yonne, l'Eure, l'Aube, la Marne, l'Oise.</i>			
Rhône	Suisse	Mer Méditerranée	545 km (812 en tout)
<i>Principaux affluents du Rhône : l'Isère, la Durance, la Drôme, la Saône.</i>			
Garonne	Pyrénées espagnoles	Océan Atlantique	523 km (645 en tout)
<i>Principaux affluents de la Garonne : le Lot, l'Ariège, la Dordogne, la Baise.</i>			

Le fleuve le plus long qui passe en France est le Rhin (1 325 km) mais seuls 188 km sont sur le sol français.

Repérez particulièrement la situation géographique des fleuves suivants : Meuse, Dordogne, Charente, Adour, Somme, Vilaine, Aude, Escaut, Orne.

b. Montagnes

La France métropolitaine compte trois massifs montagneux jeunes : **le Jura, les Alpes, les Pyrénées**. Elle compte également trois massifs anciens : **les Vosges, le massif Central, le massif Armoricaïn**.

c. Climat

Le climat est tempéré. Il est océanique sur la façade ouest, méditerranéen en Provence et semi-continentale sur le reste du territoire.

3. Géographie humaine du monde

a. Territoires

Dans le monde on compte un peu plus de **200** pays.

Les États-Unis comptent 50 États, dont 48 contigus auxquels s'ajoutent l'Alaska et Hawaï.

Le Royaume-Uni possède de nombreux territoires d'outre-mer dont Anguilla (Caraïbes), les Bermudes, Gibraltar, les îles Caïman, les îles Vierges britanniques, les îles Malouines, Sainte-Hélène.